



Accident de travail et medecin conseil

Par **kerom**, le **02/07/2011** à **16:10**

Bonjour,rnrnMa femme est en accident de travaille pour dépression (suite à une agression sur son lieu de travail) depuis 03 ans et 02 mois dernièrement nous avons reçu une lettre de la sécurité sociale avec accusé de réception qui stipule qu'elle ne c'est pas présenter à une convocation du médecin conseil alors que nous n'avons jamais reçu ce courrierrnMais auparavant les dernières convocations (02) c'est moi (son mari) qui c'est présente à sa place car elle était hospitalisé pour dépressionrnCette lettre nous informe:rnVous ne vous êtes pas présentée à la convocation du service médical rnEn conséquence je ne peux vous accorder les avantages prévus au titre de la législation relative aux risques professionnelsrnEt il nous conseil de nous adressez à la CRA (commission de recours amiable)rnAlors qu'elle est encore en arrêt de travail (accident de travail) pour 02 mois.rnEst que ses indemnités seront suspendues ?rnrnMerci de vos réponses quelles qu'elles soient.

Par **pat76**, le **02/07/2011** à **16:27**

BonjourrrnrnJe vous conseille de vous rendre au plus vite au service du recours amiable car les indemnités vont être suspendues.